



AVIS DE COURSE

Championnat de France de Classe 470

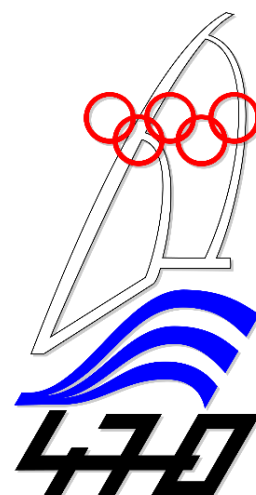
Grade 3



Samedi 23, dimanche 24 & lundi 25 mai 2026
Lac du DER

Ligue de l'Enseignement Meuse FOL 55

Station Nautique, presqu'île de Rougemer
51290 Giffaumont Champaubert



FÉDÉRATION MEUSE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

BANQUE
POPULAIRE

PARTENAIRE
MAJEUR



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

Cette compétition est organisée par La Ligue de l'Enseignement FOL 55, en collaboration avec l'association de classe AS 470 France, la Ligue de Voile du Grand Est et nos partenaires.

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1. Placer [NP] au début de chaque règle lorsqu'une règle ne pourra pas faire l'objet d'une réclamation par un bateau.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. Placer [DP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.4 Le règlement du Lac (affiché au tableau officiel - vitres accueil hébergement)
- 1.5 En cas de traduction de cet Avis de Course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées sur le tableau officiel le samedi 23 mai à partir de 10h00 à l'accueil du centre d'hébergement FOL 55.

Les IC seront également disponibles à partir du samedi 23 mai 2026 en version électronique sur <https://padlet.com/contactfol55/classe470giffaumont>

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau d'affichage officiel sera situé à l'accueil du centre d'hébergement FOL 55.

3.2 [DP] [NP] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du



jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe 470.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour les concurrents :

a. En possession d'une licence FFVoile :

- Soit la licence FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition,

b. Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ou pour les mineurs Pour **les mineurs**, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif,

c. **N'étant pas en possession d'une licence FFVoile** qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,

d. Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, rédigé en français ou en anglais ou pour **les mineurs**, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif,

e. Pour **les mineurs**,

- Une autorisation parentale.

f. Avoir réglé la cotisation annuelle ou le forfait 1 régates de L'AS 470 France pour les équipages français.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge (measurement form).
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- Les bateaux français doivent porter dans leur grand-voile le numéro d'enregistrement de l'Association Française 470 porté sur le certificat d'enregistrement, ou le numéro personnel de l'un des équipiers sur son certificat annuel de numéro personnel.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le lien suivant :

<https://padlet.com/contactfol55/classe470giffaumont>

4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription avant le 26 avril	Droits à partir du 26 avril
470	95 €	135 €

5.2 Autres frais : facultatif, "**repas des équipages**" dimanche 24 mai à 20h00 sur réservation avant le dimanche 26 avril.

Prix du repas : 20 € par personne. 17 € par enfant de moins de 12 ans.

6. PUBLICITÉ

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1 Possibilité d'accueil en amont de la régate sur la base Nautique Yves Chaupin, prestation restauration panier repas, se référer au tableau des réservations page 7, retour des réservations avant le dimanche 26 avril.

7.2 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Samedi 23 mai	10h00	14h00

7.3 Jours de course :

Date	Heure prévue du 1 ^{er} signal d'avertissement	Heure prévue du dernier signal d'avertissement
Samedi 23 mai	15h00	Pas de départ après 18h45
Dimanche 24 mai	10h30	Pas de départ après 18h15
Lundi 25 mai	09h30	Pas de départ après 14h00

7.4 Nombre de courses :

Date	Courses par jour	Maximum par jour
Samedi 23 mai	3 courses	4 courses
Dimanche 24 mai	5 courses	5 courses
Lundi 25 mai	3 courses	4 courses

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

8. CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide (measurement form)

8.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

8.3 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1. avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses. La règle applicable est celle en place sur le site World Sailing, la veille de la première course : <https://www.sailing.org/classes/470/#Documents>

9. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 9 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b) et la règle de classe C 3.3(a).

10. LIEU

10.1 L'Annexe A : plan du lieu de la compétition.

10.2 L'Annexe B : emplacement des zones de course.

11. LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit de forme banane, trapèze ou triangle.

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13. CLASSEMENT

13.1 Le système de classement est l'annexe A des RCV.

13.2 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

13.3 a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 2 plus mauvais scores.

13.4 La règle A5.3 s'applique.

14. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

14.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent le déclarer à l'organisateur.

14.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15. PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence : en participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile, les sponsors et l'AS 470 France à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition.

Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité ». En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17. PRIX

- a) Les titres de champion, Vice-Champion de France et 3^{ème} seront attribués aux 3 premiers équipages de la compétition en accord avec le règlement du Championnat de France des Classes, notamment s'il y a au moins 15 bateaux qui ont confirmé leur inscription.
- b) Les 3 premiers équipages, définis ci-dessus, recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze de la Fédération Française de Voile.
- c) Un classement sera établi par extraction du classement général pour les bateaux "Classic"

(construits avant le 01.01.2006) sans recalcul de points.

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le club organisateur :

Ligue de l'Enseignement Meuse FOL 55

Station Nautique - Presqu'île de Rougemer - 51290 GIFFAUMONT

Courriel : contact.der@fol55.com

Téléphone : 03 26 62 10 30

Lien pour l'inscription : <https://padlet.com/contactfol55/classe470giffaumont>

Association de classe AS 470

www.470france.org

Président de l'AS 470 France M. Bernard BOIME

Tel : 06 72 82 09 00

E-mail : president@470france.org



Championnat de France de classe 470, 2026

Pré-inscription

N° de Voile

Année de construction :(avant 01/ 01/ 2006) (**Classement « Classic »**) oui ☐ non ☐

BARREUR

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Sexe : **M** **F**

N° de Tél. : M@il :

N° de Licence FFV :

Taille pour polo (entourer votre taille) : **XS / S / M / L / XL / XXL / 3XL**

EQUIPIER

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Sexe : **M** **F**

N° de Tél. : M@il :

N° de Licence FFV :

Taille pour polo (entourer votre taille) : **XS / S / M / L / XL / XXL / 3XL**

Confirmation d'inscription sur place

Signature obligatoire sur place le samedi 23 mai au Centre Ligue FOL 55 :

Barreur	Equipier 1

Pour les mineurs : Autorisation parentale

Je soussigné(e), M. / Mme (nom prénom du tuteur de la tutrice légal)
.....autorise mon enfant

à participer au Championnat de France 470 2026 au Lac du Der organisé par la FOL 55 et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Autorise également les organisateurs :

- à prendre en cas d'urgence toute mesure nécessaire pour la sauvegarde de mon enfant
- à prendre toute disposition médicale vis à vis de lui, y compris son transport dans un établissement hospitalier.
- à prendre toute disposition que réclameraient des circonstances imprévues pour le maintien de la discipline ou de la sécurité des enfants.

Signature du tuteur, de la tutrice légal précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à , le 2026



Notre association est certifiée hébergement touristique Ecolabel Européen. Ce label marque la reconnaissance de l'engagement de notre structure avec sa politique environnementale (utilisation des sources d'énergie renouvelable, économie d'énergie et d'eau, réduction et production de déchets...)



ACCUEIL RÉGATE, modalités des repas :

Nous soutenons une alimentation durable respectueuse de l'environnement en choisissant des produits de préférence locaux et issus d'une agriculture répondant aux critères reconnus et validés de l'agroécologie.

Pendant la régate, les **paniers repas** sur réservation seront distribués sur l'eau par le personnel de la Base Nautique, de l'eau sera disponible pour remplir votre gourde sur l'eau.

Les **repas chauds de type Self-service** seront pris au Centre d'Hébergement Ligue FOL.55 à 100 m de la Base Nautique.

Le "**repas des équipages**" sera servi à table le dimanche 24 mai à 19h15 au Centre d'Hébergement Ligue FOL 55

Une gourde sera remise à chaque équipier lors de l'inscription ceci dans une démarche zéro déchet (plastiques) car les bouteilles d'eau plastiques ne sont plus utilisées.



ACCUEIL REGATE HÉBERGEMENTS :

NOTRE CENTRE D'HEBERGEMENT EST DÉJÀ COMPLET SUR CE WEEK END

OFFICE DU TOURISME

GITE, CAMPING, RESIDENCE DE TOURISME,

COMMENT S'INSCRIRE ?

<https://padlet.com/contactfol55/classe470giffaumont>

Récapitulatif des TARIFS



Frais d'engagement		
Inscription Championnat de France de classe 470		
95 € avant le 26 avril		
Majoration 135 € à partir du 26 avril		
Tarif restauration		
Coût par Personne		
Vendredi 22 mai		
Mise à l'eau, taxe syndicat		10,50 € par bateau
Déjeuner type self-service	12h45	14,30 €
Déjeuner, type Panier Repas		12,80 €
Diner type self-service	19h45	14,30 €
Samedi 23 mai		
Petit Déjeuner	7h30-8h45	6,50 €
Déjeuner, type Panier Repas		12,80 €
Diner type Self-Service	20h00	14,30 €
Dimanche 24 mai		
Petit Déjeuner	7h30-8h45	6,50 €
Déjeuner, type Panier Repas		12,80 €
Repas des équipages	19h15	20,00 €
Lundi 25 mai		
Petit Déjeuner	7h30-8h45	6,50 €
Déjeuner, type Panier Repas		12,80 €

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



Arrivée sur la Station Nautique,
Suivre les panneaux **Ligue FOL55**, puis Ecole de voile

ANNEXE B : ZONE DE COURSE



Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile) Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk.

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.